

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 SEPTEMBRE 2026

Le procès-verbal du 5 juin est lu et approuvé à l'unanimité

Ordre du jour

DÉLIBÉRATION N° 2026-34 EN DATE DU 11 SEPTEMBRE 2026 PORTANT SUR : CONVENTION D'INGENIERIE MUTUALISEE DU SYNDICAT DE LA DIEGE AU 1^{ER} JANVIER 2027

Monsieur le Maire rappelle que le Syndicat de la Diège met à la disposition des communes une offre d'assistance technique de proximité dans les domaines de la cartographie, de l'ingénierie de la voirie, des bâtiments, des réseaux d'eau et d'assainissement, ainsi que de la transition énergétique.

Monsieur le Maire indique que le comité du Syndicat de la Diège, réuni en Assemblée générale le 10 février 2026, a approuvé les nouvelles modalités d'intervention de cette offre d'assistance, qui entreront en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2027. Cette évolution se traduit par la mise en place d'une convention unique regroupant l'ensemble des prestations d'ingénierie proposées, afin d'en renforcer la lisibilité et de simplifier les modalités d'accès pour les communes. Monsieur le Maire explique que cette nouvelle convention se substituera, à compter du 1^{er} janvier 2027, à l'ensemble des conventions précédemment conclues avec les communes.

Monsieur le Maire propose que la Commune adhère à cette offre d'assistance afin de pouvoir bénéficier des prestations proposées par le Syndicat de la Diège, selon les conditions définies par la convention de mise à disposition à conclure entre la Commune et le Syndicat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve les modalités administratives et financières de la nouvelle convention de mise à disposition de services proposée par le Syndicat de la Diège ;
- Décide de bénéficier de l'accompagnement du Syndicat de la Diège pour les services choisis par la Commune, tels que cela figure à la page 3 de la convention ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de services à intervenir entre la Commune et le Syndicat de la Diège.

DÉLIBÉRATION N° 2026-35 EN DATE DU 11 SEPTEMBRE 2026 PORTANT SUR : DELEGATION DU CONSEIL AU MAIRE Annule et remplace la délibération n°2026-29 du 12 mai 2026

DÉLIBÉRATION N° 2026-36 EN DATE DU 11 SEPTEMBRE 2026 PORTANT SUR : DECISION MODIFICATIVE PORTANT SUR LE BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal la nécessité de prendre une décision modificative afin d'augmenter les crédits aux comptes 2158 et 165 afin de payer le programme crépuscule et le remboursement de la caution d'un locataire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide la décision modificative

DÉLIBÉRATION N° 2026-37 EN DATE DU 11 SEPTEMBRE 2026 PORTANT SUR : DECISION MODIFICATIVE PORTANT SUR LE BUDGET DU SERVICE DES EAUX

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal la nécessité de prendre une décision modificative afin de réaliser les opérations d'ordre nécessaires dans le cadre de la régularisation du SDAEP pour l'année 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide la décision modificative.



DÉLIBÉRATION N° 2026-38 EN DATE DU 11 SEPTEMBRE 2026 PORTANT SUR :

SOUTIEN AU PROJET D'IMPLANTATION DU COMMERCE MULTI-SERVICES « LE PETIT GOURDONNAIS »

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment son article L. 2121-29 ;

VU le programme national de soutien au commerce rural porté par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) ;

CONSIDÉRANT la nécessité de maintenir et de développer l'offre de commerces de proximité, de services et d'animation socioculturelle au sein de la commune de Gourdon-Murat ;

CONSIDÉRANT le projet de création du commerce multi-services « Le Petit Gourdonnais » (Bar, Snacking, Épicerie / Alimentation générale, Cigarettes, Relais colis, Événements) porté par la SARL Le Petit Gourdonnais

CONSIDÉRANT l'intérêt général que présente ce projet pour la revitalisation du bourg, le maintien du lien social et l'attractivité du territoire communal ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Madame Aline WESTEEL étant sorti et n'ayant pas pris part au vote :

1. APPROUVE le projet d'implantation et de développement du commerce multi-services « Le Petit Gourdonnais » sur le territoire de la commune.
2. APORTE SON SOUTIEN à la demande de subvention et d'accompagnement financier déposée par les porteurs de projet auprès de l'ANCT au titre du dispositif d'aide au commerce rural.
3. AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document, convention ou pièce administrative se rapportant à ce dossier et à la mise en œuvre de la présente délibération.

DÉLIBÉRATION N° 2026-39 EN DATE DU 11 SEPTEMBRE 2026 PORTANT SUR :

UTILISATION DU SERVICE PUBLIC DE L'EMPLOI TEMPORAIRE DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA CORREZE

Monsieur le Maire rappelle que pour faire face au problème posé par l'absence momentanée de personnel dans les collectivités territoriales, le CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA CORRÈZE, conformément à L.452-44 du Code Général de la Fonction Publique (CGFP), a créé un Service Public de l'Emploi Temporaire.

La possibilité de bénéficier, en cas de besoin, de l'intervention d'un des agents du Centre de Gestion est subordonnée à la signature d'une convention générale d'affectation.

Le Conseil après en avoir délibéré,

- **approuve** les termes de la convention générale d'affectation avec le Centre Départemental de Gestion de la CORRÈZE pour bénéficier de l'intervention d'un agent contractuel du Service Public de l'Emploi Temporaire,
- **autorise** le Maire à signer ladite convention et les avenants à cette convention et à faire appel à ce service en tant que de besoin,
- **dit** que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2027.

DÉLIBÉRATION N° 2026-40 EN DATE DU 11 SEPTEMBRE 2026 PORTANT SUR :

VENTE DE LA MAISON CHAPUT 22 ROUTE DE TULLE

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 13 janvier 2023, la commune a définitivement accepté la donation de propriétés bâties et non bâties effectuée par Monsieur Chaput, dont le bien immobilier situé au 3 route de la Planche à Gourdon-Murat. L'acte authentique notarié a été signé le 16 juin 2023, par lequel la commune est devenue propriétaire.

Monsieur le Maire, informe le conseil municipal que ledit bien immobilier situé au 22 route de Tulle à Gourdon-Murat a fait l'objet d'une proposition d'acquisition auprès des services de la mairie le 31 mars 2026.

Considérant que ledit immeuble dépend du domaine privé de la commune.



Considérant la proposition faite le 3 août 2026 par les acheteurs d'acquérir la maison, en état, située au 22 route de Tulle à Gourdon-Murat au prix de 35.500 euros net vendeur sans conditions suspensives autre que légales.

Le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur la vente de cette maison.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De promettre de vendre et de vendre la maison comprenant :
 - Un bâti principal comprenant sur 2 niveaux : 5 pièces dont 4 chambres
 - Une ancienne forge à l'Est,
 - Une extension à l'Ouest, comprenant un garage et une partie habitable
- Figurant au cadastre -Section A, numéro 516, lieudit 22 route de Tulle, pour une superficie de six-cent-vingt-huit mètre carré (628 m2).
- Au prix de 35 500 euros (trente-cinq mille cinq-cents euros) net vendeur sans conditions suspensives autres que légales.
- Mandate le Maire pour signer tous les actes et documents relatifs à cette vente.

**DÉLIBÉRATION N° 2026-41 EN DATE DU 11 SEPTEMBRE 2026 PORTANT SUR :
MISE EN VENTE 2 ET 3 MURAT**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame Bérengère YAR a rendu les clefs des deux logements situés au 2 et 3 Murat, appelé Maison Gasparoux, 19170 Gourdon-Murat – parcelles cadastrales section B n°26-484-486-496-490.

Ces deux maisons étant désormais libres de tout occupant, il propose de les mettre en vente : offre sous enveloppe et acquisition au plus offrant.

La totalité des parcelles précitées seront à vendre, exceptée une partie de la parcelle B26, qui sera redécoupée afin de permettre un chemin de passage tout le long de l'Eglise de la commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- approuve la mise en vente de ces biens ;
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour lancer la vente et signer tous les actes à intervenir pour mener à bien cette opération.

Questions diverses

Recensement des projets communaux pour la période 2027-2029 : la commune prévoit la rénovation du logement RdC 12 route de Tulle ; la réhabilitation de l'ancienne Mairie ; la création d'une réserve incendie sur le secteur Bourg le Bec ; le renouvellement de voirie et de signalisation ; achat d'un groupe électrogène ; recherche de ressources en eau.

Le Plan Communal de Sauvegarde est en cours de mise à jour, supervisé par Delphine Billot et Aline Westeel.

Un bulletin municipal est en cours d'élaboration, supervisé par Daniel Garais, Lionel Goumot-Labesse, Aline Westeel et Delphine Billot.

La cérémonie en l'honneur des brigadistes corréziens ayant combattu en Espagne de 1936 à 1938, prévue à la mi-octobre ne pourra malheureusement pas être assurée par le Conseil Municipal en raison des problématiques de santé de ses membres. Elle devrait avoir lieu le 25 octobre par organismes présents chaque année.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h43